



CSW 60 - AUTONOMISATION DES FEMMES ET LIEN AVEC LE DEVELOPPEMENT DURABLE

L'autonomisation des femmes est la condition incontournable pour lutter contre la pauvreté et parvenir à l'égalité des sexes. Pour que les femmes soient en situation de connaître une réelle autonomie économique, de multiples conditions doivent être réalisées.

Tous les programmes d'autonomisation de l'ONU s'adressent aux femmes les plus pauvres.

Il faut que toutes les femmes aient une identité, un état-civil. Sans cette reconnaissance officielle, il n'y a pas d'avenir pour les filles et il leur est impossible de trouver leur autonomie.

Accès à l'éducation. De multiples obstacles se dressent devant elles : la longueur des trajets domicile-école, la charge des tâches ménagères et des soins aux malades, le transport de l'eau et du bois. Ces nombreuses tâches qui incombent aux fillettes les éloignent trop souvent des établissements scolaires.

Les violences : les filles et les femmes sont l'objet de violences de toute nature en particulier les mariages forcés et ou précoces. De plus les mouvements de population liés aux guerres, aux changements climatiques ne permettent plus le maintien sur le lieu de résidence et obligent les populations à migrer. Au cours de ces déplacements, les femmes et les filles sont souvent victimes de violences (viol, vol, maladies, accouchements dangereux...)

Ces considérations montrent à quel point il est difficile pour les femmes de parvenir à une autonomisation économique alors qu'elles sont atteintes par la pauvreté et la discrimination en raison de leur sexe. Cela est d'autant plus vrai dans les pays où la sécurité des citoyens n'est pas assurée.

Ce sont les femmes qui peuvent être les moteurs essentiels pour créer une économie à développement durable.

Parallèlement ces politiques économiques permettent aux femmes de parvenir à une autonomisation économique en s'investissant dans les programmes de

développement durable.

Dans les pays économiques les plus pauvres, il faut que les populations disposent des moyens essentiels à leur subsistance :

- Le premier élément est **l'eau**
(adduction, puits, irrigation, traitement des eaux usées afin de réutilisation).
- Mise à disposition de sanitaires spécialement dans les écoles pour éviter pollution et prolifération des maladies.
 - **Ramassage des ordures ménagères avec tri sélectif.**
 - **Electrification** à généraliser aussi rapidement que possible en particulier en Afrique et au Brésil pour permettre aux populations de cuire leurs aliments en évitant la déforestation, de s'éclairer et d'avoir ainsi accès à Internet. Il faut poursuivre les expérimentations menées en Afrique où il a été confié aux femmes la mise en place et la gestion de panneaux photovoltaïques. les femmes contribuent ainsi de façon significative au développement durable.
 - **Agriculture** : Les femmes sont les moteurs essentiels du maintien et du développement des cultures céréalières et vivrières mais il s'agit souvent d'emplois mal rémunérés, harassants, portant atteinte à leur santé et qui ne leur permettent pas d'arriver à une autonomisation. Il est indispensable de reconnaître ce travail en lui donnant une véritable reconnaissance sociale. Une formation doit leur être donnée pour mettre en œuvre les bonnes pratiques d'une agriculture durable.
 - **Les coopératives** : il faut développer le travail des femmes et leur implication dans la gestion des coopératives qu'elles soient artisanales ou agricoles pour leur permettre de perfectionner leurs pratiques et d'améliorer leur savoir-faire. Des programmes de formation en gestion, comptabilité, technique de production doivent être amplifiés.
 - **L'auto-entrepreneuriat** : En Afrique l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires a défini sous le nom d'"*entreprenant*" le cadre juridique de la petite entreprise agricole, libérale, commerciale, industrielle ou de service dont l'identité et les règles simples de fonctionnement sont organisées à l'issue d'une procédure de déclaration très aisée. Couplée au **microcrédit**, largement ouverte aux femmes, la structure de l'entreprenant ou entrepreneuse garantit la stabilité et le développement de la cellule professionnelle dont la femme est souvent responsable et maîtresse.

Facteur d'autonomie économique, cette formule nouvelle mérite d'être encouragée et développée.

Christiane TRICOT, *Présidente*
Françoise SEME WALLON, *Secrétaire nationale*